

Objet : Plan concerté de valorisation des patrimoines culturels du Parc naturel régional des Baronnies provençales – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Propositions 2017

La Présidente expose :

Le Bureau du 15 juin 2016 a retenu le principe de la mise en place d'un « plan concerté de valorisation » sur le territoire du Parc naturel régional des Baronnies provençales pour les années 2016-2020. Ce plan concerté de valorisation permet de bénéficier d'un soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour des opérations liées à la connaissance, à la présentation et à la valorisation de patrimoines culturels.

Ce plan propose d'accompagner des actions concernant des patrimoines culturels situés dans un des cinq « espaces patrimoniaux et paysagers » du Département des Hautes-Alpes (gorges de la Méouge, haute vallée de l'Oule, Rosanais, vallée du Buëch, bassin de Lachau) ou sur les 6 sites remarquables retenus au plan de Parc (site archéologique de La Bâtie-Montsaléon, abbaye de Clausonne au Saix, vieille ville d'Orpierre, vieille ville de Serres, vieux village d'Arzeliers à Laragne-Montéglin, village et église de Saint-Cyrice à Etoile-Saint-Cyrice). Pour ces sites ou en dehors de ceux-ci, il sera possible d'accompagner des opérations ponctuelles liées aux patrimoines perchés médiévaux. Cela doit notamment permettre, dans un second temps, de valoriser un réseau de sites comparables et complémentaires sur cette thématique.

Pour l'année 2017, il est proposé de retenir au titre des opérations susceptibles de bénéficier d'un soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les opérations suivantes :

- Commune de Garde-Colombe :
Eglise de Saint Genis, datée du XIX^e siècle, témoin de l'architecture religieuse du XIX^e siècle. Elle est située à l'entrée du site des gorges du Riou et au départ d'une randonnée balisée. Le projet de restauration vise à lui redonner son aspect d'origine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et à mettre fin à certains désordres structurels.
Eglise Notre Dame de la Nativité de Lagrand : L'état de la toiture de cette église du XII^e siècle, classée comme monument historique, nécessite des travaux de réfection complète. Les génoises seront également reprises ainsi que les maçonneries du clocher.
- Commune du Saix :
L'église abbatiale de Clausonne : la restauration des parements des murs du chœur fait suite à la mise en place en 2014, d'une toiture contemporaine protégeant ces murs, ainsi que l'ensemble du chœur. Ces travaux doivent permettre d'obtenir une meilleure lisibilité des vestiges de cette abbaye rattachée à l'ordre de Chalais, à l'origine de l'ancienne commune de Clausonne (aujourd'hui rattachée à la commune du Saix). La restauration des maçonneries de l'église est amenée à se prolonger sur 4 années.

- Commune de Laragne-Montéglin :

Château de Laragne : la commune est propriétaire d'une partie de cet édifice, à l'origine du développement du bourg à partir du XVII^e siècle. En 2017, des travaux de rénovation de la façade orientale sont programmés. Pour des raisons de conservation du bâtiment, il apparaît indispensable de réaliser en 2018 des travaux de restauration de la toiture. Par conséquent, en 2017, il est proposé de cofinancer une étude PRO-DCE pour la définition des travaux et la sélection des entreprises qui interviendront en 2018.

Vieux village et le château d'Arzeliers : ce site fait l'objet depuis 2006 de chantiers de jeunes qui ont permis le dégagement des ruines et l'aménagement d'un circuit de découverte, ainsi que la préservation d'un certain nombre de vestiges de la chapelle et d'une maison du village. En 2017, le chantier de jeunes, prévu en septembre, doit permettre de reprendre en sous-œuvre les maçonneries du mur sud de la chapelle castrale. Un accompagnement de ce chantier de jeunes par un architecte du patrimoine est programmé et pourra être financé au titre du plan concerté de valorisation ;

- Commune de Val-Buech-Méouge :

Vestiges de la tour du château de Châteauneuf-de-Chabre : datés des XII^e, XV^e et XVII^e siècles, ils constituent les éléments les plus remarquables qui subsistent du vieux village de Châteauneuf, définitivement abandonné au début du XX^e siècle. Ces vestiges appartiennent à la commune qui souhaite les préserver pour en faire, dans un second temps, un site de découverte de la vallée (panorama), dans la mesure où il est situé à proximité immédiate d'un itinéraire balisé (chemin carrossable). Les travaux envisagés visent, dans un premier temps à préserver les vestiges encore en élévation.

Inventaire des patrimoines culturels à Ribiers : en 2016 et 2017, les territoires des anciennes communes de Châteauneuf-de-Chabre et d'Antonaves ont ou vont faire l'objet d'une opération d'inventaire des patrimoines culturels, sous l'égide du service « inventaire et patrimoine » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre des opérations menées sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional (mesure 1-4-1 de la charte). Intéressés par ces opérations, les élus de la commune nouvelle de Val-Buech-Méouge souhaiteraient étendre cette opération au territoire de l'ancienne commune de Ribiers qui n'était pas initialement concernée par le projet d'inventaire. L'objectif est de disposer d'une connaissance homogène sur l'ensemble de la commune des patrimoines culturels. Cette opération pourrait ainsi être cofinancée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du plan concerté de valorisation.

- **Programme « gypse en Sisteronais-Buech » :** dans le cadre du programme destiné à mettre en cohérence et à initier des actions sur la thématique du gypse, dans les domaines artistiques, de la connaissance, de la préservation, et de la sensibilisation, le Parc naturel régional des Baronnies provençales propose de mener deux chantiers de restauration de maçonneries utilisant le plâtre (mortier, enduits) sur le site du vieux village d'Arzeliers (commune de Laragne-Montéglin).

Pour certaines de ces opérations, les plans de financements sont d'ores et déjà établis. En conséquence, la Présidente propose d'adresser rapidement les dossiers concernant les opérations listées ci-après. La présentation à la région des autres opérations inscrites à ce programme pour l'année 2017 feront l'objet d'une nouvelle délibération en mai ou en juin 2017 :

| Site et commune | Maître d'ouvrage | Période concernée | Protection | Travaux et études projetés | Montant de l'opération (TTC ou HT) | Montant de la subvention sollicitée au titre du Plan concerté de valorisation |
|--|---|------------------------------|-------------------|--|------------------------------------|---|
| Commune de Garde-Colombe, église de Saint-Genis | Commune de Garde-Colombe | XIXe s. | Aucune | Restauration générale, intérieure et extérieure de l'église | 144 000 € (HT) | 15 000 € |
| Commune de Garde-Colombe, église Notre-Dame de la Nativité | Commune de Garde-Colombe | XIIe | Classé MH (1931) | Réfection complète de la toiture, reprise des chenaux et des génoises, maçonneries | 150 000 € (HT) | 15 000 € |
| Commune de Laragne-Montéglin, château de Laragne | Commune de Laragne-Montéglin | XVIIe-XVIIIe s. | Inscrit MH (1996) | Etude PRO-DCE pour la restauration de la toiture | 10 951 € (HT) | 4 380 € |
| Commune du Saix, abbaye de Clausonne | Association des Amis de l'abbaye de Clausonne | 4 ^e quart XIIe s. | Inscrit MH (1995) | Restauration des maçonneries du chœur | 40 000 € (TTC) | 16 000 € (TTC) |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de présenter les opérations listées ci-dessus au titre du plan concerté de valorisation des patrimoines culturels
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ